



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 30/01/2023

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :** Carole DEHEUNYNCK (Pouvoir à Laurent ROBIN), Jean-François DABILLY (Pouvoir à Dominique CHAINE), Maryline CUNHA-RIBEIRO (Pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Nicolas MOINE (Pouvoir à Frédéric FAGES), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

**Etaient absents et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude DEPONT

\*\*\*\*\*

**2023-08 LIGNE DE TRESORERIE.**

Un contrat de ligne de trésorerie est un contrat bancaire d'une durée courte, généralement un an, permettant de pallier le décalage entre le moment où sont réalisées les dépenses par la commune et celui où sont perçues les subventions d'équipement et de recettes.

La dernière souscription approuvée par le conseil municipal date du mois de janvier 2022 (délibération 2022-01) et le contrat avait été conclu avec le Crédit Agricole.

Cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2022. La commune a demandé au Crédit Agricole de lui faire une nouvelle offre de ligne de trésorerie et il vous est proposé de l'adopter.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de ligne de Trésorerie avec le Crédit Agricole à hauteur de 230 000€ pour un an au taux variable Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.00%.  
**Taux décembre 2022 : 2.063% + 1.05% = 3.113%**  
Les frais d'engagement sont de 345€ soit 0.15% du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120€ (prélevé par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat).

AR Prefecture

**AUTORISE** le Maire à effectuer les tirages et remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat, en fonction des besoins.

086-218602720  
Reçu le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **07 FEV. 2023**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20230206-2023\_08-DE

Reçu le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023